

CONDUITE SUPERVISÉE



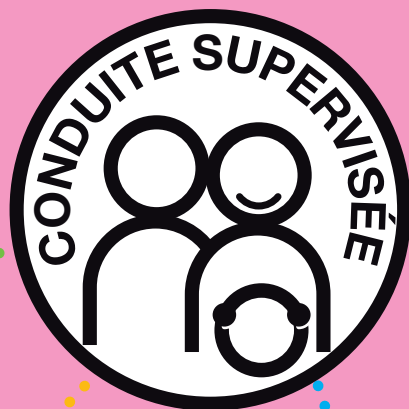
avec la



www.mlpc.asso.fr

C'est quoi ?

C'est une période de conduite accompagnée de 3 mois minimum et de 1000 km.



Pour qui ?

Tous les jeunes, suivis par la Mission Locale, qui ont obtenu leur code et à qui l'auto-école a délivré une attestation de fin de formation initiale de conduite.

Comment ?

L'accompagnement est assuré par des parrains bénévoles à bord d'un véhicule mis à disposition par la Mission Locale.

Qui contacter ?

Adressez-vous à votre conseiller Mission Locale qui vous fournira toutes les informations nécessaires :

- cornouaille@mlpc.asso.fr
- 02 98 64 42 10

